



Séance du Conseil Municipal du Jeudi 16 Octobre 2025 à 19h00

Etaient présents : BERTIN Valérie – BOURDENET Cédric – CHABOD Jérôme – DUBOIS–DUNILAC Nathalie – GEORGE Patric – GIRARDET Valentin – HUGEL Daniel – JEANNEROD Carole – MAHON Catherine – MARGUET Alain – MARGUET Gilbert – VIENNET Elisabeth.

Etaient excusés : JAILLET Audrey - JUNOD Hélène qui a donné pouvoir à BERTIN Valérie - MIGNARD Alexandre - NICOLET Pascal qui a donné pouvoir à GEORGE Patric.

Monsieur GIRARDET Valentin a été nommé secrétaire de séance.

Rédaction : Nathalie CAILLE

1. <u>AMENAGEMENT AVENUE JEAN DE LATTRE RUE DE LA GARE – AVENANT 1</u> LOT 1 MARCHE DE TRAVAUX

Suite à des travaux supplémentaires rendus nécessaires au cours de l'exécution du marché, il convient de modifier le montant du marché de travaux pour le lot 1 attribué à VERMOT.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au marché de travaux du lot 1 pour un montant de + 131 176.16€ HT, portant ainsi le montant de ce lot à 1 221 135.69 € HT.

2. <u>AMENAGEMENT AVENUE JEAN DE LATTRE RUE DE LA GARE – ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX LOT 2 HALLE ET ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT</u>

Suite à l'analyse des offres pour le lot 2 « équipements » de la halle et à la réunion de la Commission du 8 octobre 2025, le Conseil Municipal attribue le lot 2 HALLE « équipements » à l'entreprise mieux-disante :

BALOSSI MARGUET SAS – 10 rue des Fritillaires – 25500 MORTEAU pour un montant de 28 884.18 \in HT (marché de base) + 34 029.66 \in HT (option rideaux)

soit au total 62 913.84 € HT - 75 496.61 € TTC

De ce fait, le coût total du projet d'aménagement de l'avenue Jean de Lattre et rue de la Gare est réactualisé comme suit :

Objet dépense	Entreprise titulaire	Montant HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage	EBO CONSULT	9 870.00 €
Maîtrise d'œuvre	Cabinets EVI et BEJ	49 713.81 €
Lot 1 VRD	VERMOT TP	1 221 135.69 € (suite avenant validé par délibération DL 250701)
Lot 2 EV maçonnerie paysagère	F.C.E	304 651.00 €
Lot 3 sanitaires publics	SAGELEC	39 900.00 €
Maîtrise d'œuvre / construction HALLE	Cabinets EVI – ADDF – CETEC	18 969.00 €
Etude de sols	HYDROGEOTECHNIQUE	4 480.00 €
Lot 1 HALLE charpente	SAS GARDAVAUD	79 052.88 €
Lot 2 HALLE équipements	BALOSSI MARGUET	62 913.84 € (marché de base + option rideaux)
Lot 3 HALLE terrassement	RAPID'SERVICES	14 352.50 €
	179 768.22 €	
Total travaux aménagement voirie + HALLE		1 805 038.72 €

- Réactualise le plan de financement en tenant compte des montants définitifs des travaux et des notifications des co-financeurs :

Co-financeurs	Subvention attendue	Pourcentage	Observations
Etat - DETR / DSIL	90 000.00 €	5%	notification du 16/05/2025
Etat - Fonds Verts MOBILITES DURABLES (piste cyclable)	106 695.00 €	6%	notification du 04/11/2024
Etat - Fonds Verts COVOITURAGE	24 783.50 €	1%	notification du 04/11/2024
Etat - AAP VELO	92 940.00 €	5%	notification du 17/11/2022
Région BFC - Contrat TEA réfection place de la Gare et aménagement liaison douce	206 000.00 €	11%	notification du 09/10/2025
Département Doubs - OPSA	206 360.00 €	11%	notification du 24/03/2025
Département Doubs - contrat PAC volet B	60 000.00 €	3%	notification du 24/03/2025
Département Doubs - PISTES CYCLABLES	100 000.00 €	6%	notification du 26/06/2025
Département Doubs - AMENDES DE POLICE	10 375.00 €	1%	notification du 24/03/2025
sous-total aides publiques :	897 153.50 €	50%	
Commune de GILLEY - fonds libres / emprunt	907 885.22 €	50%	
TOTAL:	1 805 038.72 €	100%	

3. <u>PERMIS DE CONSTRUIRE - DECLARATIONS PREALABLES ET DEMANDES DE TRAVAUX</u>

• Permis de construire :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme *
BRUCHON Guy	2 rue Clos Bugnoz	Agrandissement maison + création 4 garages	Favorable

^{*} sous réserve des observations émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS Valdahon

• Déclarations préalables :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme *
MEINEN Pierre	4 rue des Aubépines	Création carport + pose panneaux photovoltaïques	Favorable

^{*} sous réserve des observations émises par les services de la DDT du Doubs, pôle ADS Valdahon

• Demandes de travaux :

Nom - prénom	Adresse projet	Objet des travaux	Avis Commission Urbanisme
BENOIT Dominique	40 av. Jean de Lattre	Changement porte de garage + bardage bois	Favorable
VONIN Sandrine	2 allée des Lys	Changement de clôture	Refus
VAUCHER Patrick	2 rue des Pinsons	Pose grillage	Favorable
PAULIN Florian	8 rue de la Gare	Pose clôture occultante	Refus

4. <u>SYDED ~ APPROBATION ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE / REMPLACEMENT BORNE IRVE</u>

Depuis 2017, le SYDED exploite un réseau public de 44 bornes de recharge de véhicules électriques dans le département du Doubs. Ce réseau est constitué de bornes de recharges « accélérées » et « rapides », qui comprennent chacune deux points de charge disponibles simultanément.

Comme suite aux discussions intervenues en 2024 entre les services du SYDED et la commune, le SYDED vient d'obtenir des crédits « France Relance », issus du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) en vue de l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques « accélérée » à l'adresse suivante : RUE DU CRET.

Le SYDED propose donc d'installer cette borne en remplacement de celle existante, puis

d'en assurer la gestion dans de très bonnes conditions financières dans le cadre d'un transfert de compétence par délibération concordante, de la commune vers le SYDED, de sa compétence « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDED, sur le domaine communal. Ce qui implique les conséquences suivantes :

Concernant l'investissement initial : Le SYDED élabore le projet d'implantation en concertation avec la collectivité et après validation, se charge de l'intégralité des études et des travaux. Les travaux complets avec le raccordement électrique sont estimés à 80 130 € TTC mais la participation de notre commune est plafonnée à 5 000€.

Concernant le fonctionnement annuel : Le SYDED prend en charge la totalité des coûts de fonctionnement. En contrepartie la collectivité verse une contribution annuelle au fonctionnement de 2 000 € HT au SYDED.

Accord du Conseil Municipal.

5. <u>RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENTS PATURE DESSOUS N°1 et 2 à</u> ELEMENTERRE

Suite à l'exécution et la réception des travaux de finition par le lotisseur – ELEMENTERRE – le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure de rétrocession des voies des lotissements « Pâture Dessous n°1 » et « Pâture Dessous n°2 » dans le domaine public de la commune.

6. <u>BOIS FORETS – ETAT D'ASSIETTE, DEVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2026</u>

Le Maire présente les coupes prévues par l'ONF sur l'année 2026 :

- Contrat petit bois résineux parcelle 13
- Contrat bloc et sur pied parcelles 20 et 37
- Contrat petit bois et gros bois résineux parcelle 39

Pour un volume total estimé de 1727 m3.

Accord du Conseil Municipal sur cet état d'assiette.

7. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET BOIS 2025

Le Maire expose que les crédits votés au budget primitif BOIS 2025 s'avèrent insuffisants au chapitre 011 en raison d'un changement de mode de vente des bois (vente de bois sur pied à l'ONF par le biais d'une convention et non plus directement à une scierie) et qu'il convient de basculer des crédits sur ce chapitre afin de pouvoir enregistrer les dernières ventes / charges prévisionnelles concernant l'année 2025.

A cet effet, une décision modificative budgétaire de type de virement de crédits à hauteur de 35 300 € est décidée par le Conseil Municipal.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET COMMUNAL 2025

Le Maire expose qu'il convient de prévoir une décision modificative sur le budget communal 2025 suite à la décision modificative N°1 sur le budget bois 2025 par souci de cohérence dans la mesure où cette dernière prévoit une diminution du reversement de l'excédent sur le budget principal.

Le Conseil Municipal valide la décision modificative budgétaire de type de virements de crédits à hauteur de 35 300€ sur le budget communal.

8. OUVERTURE LIGNE DE TRESORERIE CAISSE D'EPARGNE B.F.C.

Le Maire propose à l'assemblée d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €, afin de réguler les besoins ponctuels de trésorerie, et présente la proposition de la CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE:

Montant: 400.000 €

■ Durée : 1 an

Taux : €str + marge 1,50%

Paiement trimestriel des intérêts

■ Frais de dossier : Néant

■ Commission d'engagement : 0.25%

Accord du Conseil Municipal.

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Après présentation des demandes par Monsieur Daniel HUGEL et délibération, le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2025, comme suit :

	Subvention 2025
Espérance du Sauget	3 500 €
Pad'Panics	200 €
A.C.C.A Gilley	100€
A.F.N et Anciens Combattants	100€
AS Myopathes (A.F.M)	50€
Entente Sportive Saugette Entreroches	1 200 €
Comité des Fêtes	800€
V.C.C.M.M / Tour du Doubs Cycliste	800 € (validé précédemment – conseil municipal du 20/03/2025)
Mutilés du Travail	50€
Croix Rouge Française	300€
Ski Club	500€
Comité Culturel Montbenoît	100 €
Handball Club du Saugeais	1 200 €
Tennis Club du Saugeais	200€
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500€

Comité de Parents d'Elèves	1 300 €
Club du 3ème Age	500 €
Café Jeux	500€
La Ronde de l'Espoir	100 €
Vélo Loisirs	200 €
Souvenir Français	50€
Coopérative Scolaire	2 808 €
Banque alimentaire de F. Comté	50€
Les restaurants du cœur	50€
Semons l'espoir - Goux les Usier	50€
Association soutien / Lilian Soares	100 €
TOTAL SUBVENTIONS	15 508 €

10. <u>ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU</u> 2024

Le Maire rappelle l'obligation pour la commune de mettre en ligne un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Après présentation de ce rapport par Monsieur Valentin GIRARDET, le Conseil Municipal valide ce rapport, mis en ligne sur le site : www.services.eaufrance.fr

11. DEMANDE ACHAT TERRAIN AISANCE M. XAVIER MAGNIN-FEYSOT

Le Maire présente la demande d'achat de terrain d'aisance présentée par M. Xavier MAGNIN-FEYSOT qui souhaite acquérir une bande de terrain communal le long de sa propriété sise 3 allée des Myosotis.

S'agissant du domaine public de la commune et qui plus est d'un accessoire de la route, la vente de ce bien est soumise à enquête publique préalable et déclassement. Avant toute décision, il est convenu que Monsieur Jérôme CHABOD reprenne contact avec Monsieur Xavier MAGNIN-FEYSOT pour obtenir des précisions sur les aménagements envisagés.

12. <u>REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUE</u>

Le Maire présente le règlement intérieur de la bibliothèque mis à jour et précise les principales modifications :

- Ouverture supplémentaire de la bibliothèque le mercredi de 10h00 à 12h00
- Possibilité d'inscription gratuite individuelle pour un jeune de moins de 18 ans

Retrouvez l'intégralité du règlement intérieur de la bibliothèque sur notre site : https://www.gilley.fr/fr/rb/1273118/bibliotheque-131

13. <u>PERSONNEL COMMUNAL – RENOUVELLEMENT CONTRAT DE PROTECTION</u> SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN FAVEUR DES AGENTS

Monsieur Patric GEORGE indique qu'il convient de renouveler le contrat de protection sociale complémentaire en faveur des agents, arrivant à échéance le 31/12/2025. Suite à la consultation effectuée par le Centre de Gestion du Doubs, la M.N.T a été retenue.

Le Conseil Municipal valide ce renouvellement et confirme que la collectivité participera sur ce nouveau contrat à hauteur de 20€ par agent par mois, comme c'est déjà le cas sur le contrat en cours.

14. <u>PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE</u> ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur Patric GEORGE présente la demande de modification de durée hebdomadaire de Mme Lucie BEAULIER dans le cadre d'une réorganisation du service scolaire en accord avec cette dernière.

Le Conseil Municipal valide la modification de durée hebdomadaire de travail de Mme BEAULIER Lucie qui passe de 23.35/35ème à 24.34/35ème à compter du 1er octobre 2025.

15. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

■ GROUPE DE TRAVAIL / NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE :

Suite aux entretiens individuels avec les parties prenantes (élus, représentants de l'équipe enseignante et des parents d'élèves, services techniques...) les 18 et 19 septembre dernier, il est prévu une réunion en visioconférence le 17 octobre avec le cabinet EGIS afin de présenter les diagnostics et les scénarii envisagés.

CONSEIL D'ECOLE :

Madame Nathalie DUBOIS-DUNILAC indique que le 1er conseil d'école s'est tenu le 14 octobre 2025. Le compte-rendu complet de cette séance est disponible sur https://www.gilley.fr/fr/rb/968567/ecole-maternelle-et-elementaire-2

16. <u>AFFAIRES DIVERSES</u>

ZONAGE ABC :

Le Maire informe qu'une modification a été apportée au zonage ABC qui classe les communes en fonction du déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Ce zonage comporte 5 niveaux de classement (du plus au moins tendu : A, Abis, B1, B2 et C).

Notre commune, jusqu'alors classée en zone C, est désormais classée en zone B1.

Ce reclassement entraîne notamment les évolutions suivantes :

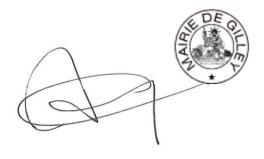
- La possibilité pour les investisseurs de créer des logements locatifs intermédiaires en bénéficiant des avantages associés (tva à taux réduit, prêt spécifique) ;
- La possibilité pour les accédants à un logement neuf en immeuble collectif d'habitation, de bénéficier d'un prêt à taux zéro (PTZ) sous conditions de ressources;
- Les augmentations de plafonds de loyers des logements sociaux financés en PLS ;
- Les augmentations de plafonds de ressources et de prix de vente des opérations d'accession sociale.

DATES A NOTER :

- Prochain conseil municipal : jeudi 4 décembre 2025 à 19h00
- Vote Budgets Primitifs 2026 : samedi 7 mars 2026 matin Commission Finances en amont du vote : vendredi 6 février matin.

La séance est close à 22H3O.

Le Maire, Gilbert MARGUET





ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Victoria BÔLE-RICHARD PONTARLIER 29 septembre 2025 Lou FVMEZ PONTARLIER 16 octobre 2025

DECES

Gilberte FAIVRE née MARGUET PONTARLIER 1er octobre 2025 Chantal DROZ PONTARLIER 18 octobre 2025

MARIAGES

Cindy CHOPARD - Michael RINDERLE GILLEY 27 septembre 2025





RAPPELS AUX AUTOMOBILISTES :

Ce panneau C12 est placé au début d'une voie à sens unique. Il indique que le seul sens de circulation indiqué par la flèche est autorisé. Il n'est donc pas possible d'emprunter une telle voie à contresens, même pour un court trajet.



Sur notre commune, plusieurs rues sont ainsi concernées : rue des Rosiers, rue des Alouettes, rue des Bouvreuils...

Par ailleurs, il est rappelé aux automobilistes qu'il est interdit de stationner son véhicule sur le domaine public communal (chaussée, parking) la nuit en période hivernale : il convient en effet de laisser la place libre pour que les services techniques puissent effectuer le déneigement.



■ MODIFICATION TEMPORAIRE HORAIRES SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Durant la période du 5 novembre 2025 au 5 janvier 2026, pour cause d'arrêt maladie, le secrétariat de mairie sera fermé les jours suivants :



- Mercredis 5 12 19 26 novembre ; 3 10 17 24 31 décembre
- Vendredis après-midis 7 et 21 novembre ; 5 et 19 décembre



SORTIR À GILLEY ESPACEDONZEL















SORTIR À GILLEY AGENDA







